

## Compte rendu webinaire

### « Quels accompagnements pour les agriculteurs en situation de précarité ? »

Du 27 janvier 2022 de 10h à 12h

30 participant·e·s

5 intervenant·e·s

Il existe une multitude d'acteurs de l'accompagnement du milieu agricole à travers ce webinaire un focus sera apporté sur certains d'entre eux qui accompagnent les agriculteurs en situation de précarité.

#### **1. Présentation de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) – Murielle Moign et Mathilde Bernard**

La MSA (Mutualité sociale agricole) assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et des ayants droit : exploitants, salariés (d'exploitations, d'entreprises, de coopératives et d'organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre. C'est le deuxième régime de protection sociale en France.

La MSA de Bretagne est constituée de 2 caisses, Armorique sur les départements du Finistère et des Côtes-d'Armor et Portes de Bretagne sur les départements du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine. En 2020, plus de 450 000 personnes étaient couvertes par le régime agricole en Bretagne soit un taux de couverture de 8% contre 4,5% sur le reste du territoire français.

#### **2. Présentation de Solidarité Paysans Bretagne – Elisabeth Chambry**

Les associations départementales ont été créées dans les années 80 avec pour objectifs de :

- Sortir de l'isolement,
- Organiser collectivement leur défense,
- Déculpabiliser les paysans et porter leur voix.

Leur permettre d'accéder aux droits est une des grandes batailles des années 80 avec l'accès à des procédures collectives, redressement et liquidation judiciaire (réponses aux situations d'endettement).

Aujourd'hui l'association régionale est le résultat de la fusion des 4 associations départementales. Elle a toutefois conservé un collège par département.

En moyenne 350 à 380 familles sont accompagnées chaque année. 373 familles ont été accompagnées en 2021.

Un travail partenarial est fait avec l'ensemble des partenaires habituels des agriculteurs ; les Collectivités territoriales et EPCI, du mécénat, les partenaires de l'accompagnement (travailleurs sociaux MSA entre autres, partenaires techniques, etc.), le réseau national SP, etc.

Le public accompagné est majoritairement composé d'agriculteurs en activité plus de 80% dont 57% sont mariés ou en concubinage. C'est une information importante car cela a un impact sur le foyer. 20% des personnes accompagnées sont bénéficiaires des minimas sociaux.

Causes des difficultés exprimées (4 premières) :

- Problèmes de santé,
- Structure de l'exploitation (taille, organisation),
- Conjoncture économique,
- Investissement et financement des exploitations.

## Questions

- Quelles sont les raisons qui font que les personnes ne recourent pas à l'aide proposée par Solidarité Paysans (SP) ?

SP n'est pas un interlocuteur direct. C'est souvent sur conseil extérieur qu'est faite la 1<sup>ère</sup> prise de contact. C'est une question importante car souvent les situations qui arrivent sont déjà assez dégradées. Il faudrait une prise de contact plus en amont pour avoir un champ des possibilités de redressement plus ouvert.

30% des situations accompagnées viennent de la MSA. Il faut travailler sur la communication. Frein : les personnes pensent pouvoir s'en sortir toutes seules.

Pas d'interventions sur des signalements, les gens doivent être volontaires dans la démarche. Mais l'association peut outiller les personnes qui rencontrent des agriculteurs en situations de précarité pour qu'ils puissent échanger avec elles sans culpabilisation. Pas de stigmatisation. Une vigilance particulière est apportée sur la posture d'échange pour ouvrir la porte du dialogue.

- Quels sont les problématiques travaillées plutôt qu'exprimées (raisons de la situation dégradée) ?

Les problématiques sont plus larges que celles exprimées. Il faut amener les personnes à avoir un regard global sur leur situation. D'autres champs apparaissent alors dont la question du logement.

### **3. Contextualisation et accompagnements de la MSA – Murielle Moign et Mathilde Bernard**

Au dernier recensement agri, il y avait 26335 exploitations en Bretagne qui représentent 7% des exploitations françaises, 35 000 exploitants dont 16% âgés de plus de 60 ans.

Les productions majoritaires sont des productions animales avec le lait en 1<sup>ère</sup> position.

Revenus des ménages agri bretons : 18% des ménages vivent sous le seuil de pauvreté contre 10% pour les autres ménages actifs en Bretagne. 10% des personnes les plus modestes ne dépasse pas le seuil de pauvreté.

### **4. Accompagnement de la MSA**

L'accompagnement se fait sur le volet privé qui comprend le social, le relationnel et la santé au sens large et sur le volet professionnel avec l'aide de partenaires.

Les accompagnements vont au rythme des personnes accompagnées. Le point de départ est la demande, les besoins et les attentes exprimés des personnes. Les accompagnants sont soumis au secret professionnel. Une intervention peut être faite sur demande d'un proche mais avec l'accord de la personne concernée.

Les interventions se font sur tous types de difficultés (hors protection de l'enfance) et souvent sur un cumul de celles-ci.

L'objectif est de prendre du recul sur la situation pour l'agriculteur. L'accompagnement repose sur un projet co-construit avec la personne et éventuellement des partenaires. Rencontre à la MSA ou à domicile. Le travail partenarial est très important.

Il existe aussi un accompagnement collectif en complément de l'accompagnement individuel : l'aide entre pairs.

2 outils supplémentaires dans les accompagnements :

- L'aide au répit pour lutter contre les risques psycho-sociaux qui permet d'accéder à un temps de répit de 10 jours maximum sur évaluation sociale et médicale avec un service de remplacement qui prend le relais.

- Agri'écoute (numéro national).

## Questions

- Quelle est la procédure pour mettre en place l'aide au répit ?  
Il y a une rencontre et une évaluation entre les travailleurs sociaux de la MSA et l'agriculteur qui se retrouve en situation d'épuisement professionnel. Un appui du médecin traitant est demandé pour le volet médical.
- Est-ce que ces outils peuvent être une porte d'entrée pour les agriculteurs ? Est-il possible d'indiquer ces numéros-là ?  
Le numéro agri'écoute est national il n'y a pas de lien avec l'aide au répit. Il faut contacter la caisse de la MSA concernée pour l'aide au répit.
- Y a-t-il des psychologues qui travaillent avec la MSA ?  
Oui, il y a des psychologues conventionnés et des libéraux. C'est en recrudescence depuis plusieurs années.

### **5. Cellule de prévention du suicide - Marie Annick Siméon chargée de mission et référente mal-être**

La cellule de prévention du suicide existe depuis 2011 à la MSA d'Armorique.

Elle est composée de médecins du travail, d'infirmiers en santé sécurité travail accompagnés par une psychologue.

Dès qu'un salarié de la MSA entend un mot ou perçoit un risque chez un agriculteur, le relai est fait à la cellule. Une évaluation du risque est faite par la MSA. En cas d'urgence il y a un appel au 15. Si l'urgence est moindre c'est le médecin du travail ou l'infirmier qui contacte la personne. Il y a ensuite un suivi téléphonique.

Il y a eu 186 signalements en 2021.

- Comment expliquer la progression des signalements ?  
Le sujet a été mis en lumière ces dernières années et les signalements sont donc plus nombreux.

### **6. Accompagnement de Solidarité Paysans Bretagne – Annie bénévole**

Annie a été bénéficiaire d'un accompagnement de l'association auparavant.

L'intervention est faite sur une approche globale. C'est un binôme d'accompagnants bénévole/salarié qui intervient avec des actions et des compétences complémentaires. Des actions collectives sont menées pour travailler sur des problématiques transversales (ex. absence de comptabilité dans les exploitations).

Accueil de tous les agriculteurs demandant de l'aide. Avec une réorientation si SP ne peut répondre aux besoins de la personne. Création d'un climat de confiance : confidentialité, respect des choix de vie et opinions de la personne. La posture de bénévole est un atout pour créer le climat de confiance surtout quand ce sont des anciens professionnels.

2 niveaux d'intervention :

- Ecouter et traiter l'urgence (menace de coupure d'énergie, menace de rupture d'approvisionnement d'alimentation pour le bétail, etc.)
- Engager un redressement durable (étudier des changements de pratiques, arrêt d'un atelier, etc.)

L'intervention est faite uniquement à la demande de la personne concernée.

Une multitude de volets sont concernés par l'accompagnement, le volet psychologique, l'accès aux droits, le logement, la santé, etc.

Plusieurs freins à l'accompagnement peuvent être rencontrés :

- Isolement et manque d'information,
- Perte de confiance en soi et démotivation,
- Le déni de la situation,
- La peur d'être jugé.
- Complexité environnante et fracture numérique

Entre 70 et 80% des personnes accompagnées préservent leur emploi et leur exploitation chaque année.

### **7. Témoignage d'Alexandra\* bénéficiaire d'un double accompagnement Solidarité Paysans / MSA**

Installée en bovin viande en exploitation individuelle, elle a rencontré des soucis de santé et personnels. Elle a pris connaissance de l'action de SP en lisant une fiche d'information à la MSA.

Elle a reçu de l'aide au premier rendez-vous mais n'a pas été entièrement sincère donc il n'y a pas eu de résultat. Finalement, elle a repris contact avec l'association plus tard car sa situation s'était dégradée. Ensuite plusieurs rendez-vous se sont suivis.

Solidarité Paysans a renvoyé le dossier vers le service social de la MSA ce qui a permis un réel accompagnement pour la vente de l'exploitation agricole et dans sa vie personnelle.

Il a été compliqué de séparer le professionnel et le personnel. L'assistante de la MSA s'est occupée du volet personnel et Solidarité Paysans du volet professionnel (administratif, exercice comptable, aides PAC, etc.)

« Si c'était à refaire je les rappellerai les 3 » (Assistante Sociale de la MSA et le binôme Solidarité Paysans).

### **Questions**

- Est-ce que pour Solidarité Paysans, c'est un échec si la personne sort de l'agriculture ?  
Non c'est le choix de la personne, c'est elle qui décide.  
Alexandra\* : Je ne considère pas ça comme un échec, j'ai privilégié ma santé et ma famille.
- Est-ce que l'association travaille sur la réduction du temps du travail ?  
Oui car c'est une démarche globale, il faut donc agir sur l'ensemble des leviers.
- Est-ce que les bénéficiaires des accompagnements deviennent bénévoles ?  
Pour certains oui, par exemple Annie qui est intervenue pour Solidarité Paysans.  
La bénéficiaire de l'accompagnement pourrait l'envisager.

L'atelier sur la précarité des agriculteurs clôture le cycle sur la précarité en milieu rural.

*\*Prénom modifié*

UNION EUROPÉENNE  
UNANIEZH EUROPA



**L'Europe s'engage  
en Bretagne**

Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural :  
l'Europe investit dans les zones rurales

